



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 - DÉCLARATION LIMINAIRE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée depuis le 1er septembre.

C'est donc en plein cœur de l'été, dimanche 30 juillet, que le gouvernement a concrétisé la **fermeture des régimes spéciaux des retraites**. Il met ainsi fin à des régimes pionniers (ceux qui devaient servir de modèle pour les autres et non être vilipendés) qui étaient le conquies de la lutte de travailleurs es.

L'impact économique de la fin de ces régimes spéciaux se matérialisera d'ici une dizaine d'années et représente des économies de bouts de chandelles ! Quelle urgence y avait il à les supprimer alors que dans le même temps, la RATP et la SNCF par exemple peinent à recruter ?

L'été ne fera pas passer la pilule d'une réforme brutale, injustifiée et injuste pour l'ensemble des travailleurs.es.

À la DGFIP, les derniers mois ont été marqués par le fiasco de **GMBI** (Gérer Mes Biens Immobiliers). La seule réponse apportée est une campagne de désinformation en mettant en avant les faibles réussites et en ignorant toutes les retombées dans les services. La réalité est toute autre. Pour arriver à ce résultat la DG a empilé les réformes : **foncier innovant, suppression de Lascot (Logiciel d'Aide à la Surveillance des Changements et à la programmation des Opérations de Terrain) et mise en place de SURF (SURveillance Relance Foncière), transfert des taxes d'urbanisme, mise en place de GESTLOC (GESTion de LOCations immobilières, GMBI...)** sans prendre le temps de réellement finaliser les applications ou de faire une étude d'impact sur les services.

Tout cela avec une logique de suppression d'emplois qui prime. Ces réformes nuisent au service public et dégradent nos conditions de travail.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. **Il est d'ailleurs nécessaire de s'interroger sur certaines aides accordées aux entreprises, qui atteignent chaque année entre 150 à 200 milliards annuels.**

Concernant les particuliers, des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement...

Aussi, nos organisations réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

La situation salariale dans la Fonction publique n'a cessé de se dégrader depuis 2010, avec un gel quasi continu de la valeur du point d'indice, conduisant à une perte de sa valeur de **16,78 % en mai 2023 par rapport à l'inflation. Le gouvernement a dû à de multiples reprises depuis 2021 relever le niveau de l'Indice Minimum de Traitement de la FP pour ne pas avoir à payer les premiers échelons des catégories B et C en dessous du SMIC.** Mais sans une refonte des grilles indiciaires, cela a conduit à un tassement des carrières sans précédent et inacceptable !

Le ministre de la Fonction publique, Stanilas Guerini, a annoncé le 12 juin les mesures suivantes :

- une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 (bien insuffisante ne serait ce que pour compenser l'inflation générale s'élevant 5,7 % depuis un an et 19 % rien que pour l'alimentaire),
- une mesure spécifique « bas de grille »,
- quelques mesures d'accompagnement (maintien de la GIPA et prise en charge à 75 % des titres de transport)
- d'ici à la fin de l'année, une prime dite de « pouvoir d'achat » dégressive de 800 à 300 € brut, imposable et non reconductible, au bénéfice des agents publics ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3 250€ sans spécifier précisément les éléments de rémunération pris en compte dans le brut mensuel .
- au 1er janvier 2024, l'ajout de 5 points d'indices pour toutes les grilles et + 10% du barème de monétisation des comptes épargne temps.

Nous sommes bien loin de +25 % attribués à de nombreux cadre A++ en début d'année 2023.

Toutes ces mesures sont loin de répondre aux revendications salariales et aux pertes déjà subies. La CGT ne se résignera pas au «c'est toujours mieux que rien».

Elle continuera à se battre au niveau fonction publique pour une véritable hausse de la valeur du point d'indice et au niveau Finances Publiques pour l'amélioration de notre régime indemnitaire, notamment par un complément de traitement indiciaire (CTI)

Le 12 septembre 2023 s'est tenue la réunion de cadrage concernant l'ouverture de la négociation sur **«la reconnaissance de l'engagement professionnel et la qualité du service au travail des agents».**

Notre organisation syndicale y a porté de façon unitaire une revalorisation significative et pérenne des régimes indemnitaires relevant de la DGFIP ainsi que des volumes de promotions internes suffisants pour assurer des déroulés de carrière en lien avec le niveau qualification et de technicité reconnu.

Suppressions d'emplois, restructurations incessantes, missions malmenées, dégradations des conditions de travail, carrières bloquées, mutations empêchées, transferts ou créations de missions nouvelles, crise sanitaire... et pourtant forts de notre attachement au service public républicain, l'engagement des agents de la DGFIP ne se dément pas. Nous sommes chaque fois au rendez-vous !

Alors que s'engage, après deux ans d'attente, une négociation avec la DG sur notre régime indemnitaire. la Direction générale doit maintenant prendre le temps et se donner les moyens de reconnaître enfin que la seule richesse de la DGFIP est l'investissement de ses agentes et de ses agents. C'est elle qui, aujourd'hui, a rendez-vous avec les agents. RECONNAITRE L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS DE LA DGFIP EST UNE URGENCE. ELLE PASSE PAR UNE REVALORISATION PÉRENNE IMMÉDIATE DE LA RÉMUNÉRATION POUR TOUS !

Cela fait plus de 3 ans que la **Loi de Transformation de la Fonction Publique** a imposé une profonde réforme du dialogue social. Les élections ont eu lieu il y a plus de 9 mois : des CSA, des FS se sont réunis **et nous ne débattons toujours pas sur leur règlement intérieur**. Celui-ci est pourtant important, il organise et sera symptomatique du type de dialogue social que vous souhaitez mettre en place.

Les représentant.e.s du personnel ont ainsi besoin de moyens suffisants pour faire valoir les droits des agent.e.s. Il est important de leur montrer que les demandes qui seront exprimées lors des séances des CSA et FS seront bien entendues.